

Cette promotion s'applique uniquement aux personnes qui demandent spécifiquement et directement, puis obtiennent, une nouvelle carte de crédit principale Cornèrcard Classic Visa/Mastercard¹ entre le 1^{er} juin 2026 et le 2 août 2026. La promotion est valable exclusivement pour les nouveaux clients et les nouvelles clientes Cornèrcard, à savoir: (i) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, n'ont jamais été titulaires d'une carte de paiement Cornèrcard (carte de crédit, carte prépayée, etc.) ou (ii) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, ne sont pas titulaires d'une carte de paiement Cornèrcard, mais l'ont été précédemment, à condition que la dernière relation de carte de paiement ait été résiliée au moins six mois avant la date de début de cette promotion, à savoir avant le 1^{er} décembre 2025.

Les personnes qui remplissent les conditions susmentionnées pour participer à la promotion peuvent bénéficier des avantages suivants:

- a) La première année, aucune cotisation annuelle ne sera prélevée pour la nouvelle carte de crédit principale Cornèrcard Classic Visa/Mastercard. À partir de la deuxième année, une cotisation annuelle de CHF 100 sera prélevée, conformément à l'«Aperçu des services» (récapitulatif des prix) mis à jour et applicable à chaque fois.
- b) À la suite d'une première transaction (éventuelle) effectuée avec la nouvelle carte de crédit Cornèrcard Classic Visa/Mastercard avant le 31 octobre 2026, un montant de CHF 50 sera crédité sur la même relation de carte. Le versement de ce montant en espèces et/ou sous toute autre forme n'est pas possible.
- c) Avec la nouvelle carte de crédit principale Cornèrcard Classic Visa/Mastercard, émise entre le 1^{er} juin 2026 et le 2 août 2026, vous pouvez bénéficier d'un cashback doublé jusqu'à CHF 100 (0,6% au lieu de 0,3% en CHF et 1,2% au lieu de 0,6% en devises étrangères). Le cashback doublé s'applique à toutes les transactions éligibles effectuées jusqu'au 31 octobre 2026. Le cashback supplémentaire accumulé pendant la période promotionnelle sera crédité d'ici le 30 novembre 2026.

Les éventuelles cartes additionnelles (ainsi que les transactions effectuées avec celles-ci) sont exclues de la promotion. Le montant du cashback supplémentaire accumulé pendant la durée de la promotion sera crédité avant le 30 novembre 2026, sous réserve que toutes les autres conditions soient remplies, y compris celles du programme Cornèrcard Cashback. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions cashback en cours et n'est valable que pour les transactions autorisées de cashback (plus d'informations sur le cashback Cornèrcard sont disponibles sur le site cornercard.ch/cashback).

Le cashback supplémentaire ne peut pas être échangé en espèces et/ou sous une autre forme. Si la relation relative à la carte de paiement sur laquelle le cashback supplémentaire a été calculé est résiliée avant le versement correspondant (quelle que soit la personne ayant effectué la résiliation), la participation à la promotion prendra automatiquement fin et le montant accumulé, y compris le cashback supplémentaire, sera perdu (il ne sera ni crédité, ni remboursé, ni transféré de quelque manière que ce soit: la suppression sera immédiate, sans aucune indemnisation et/ou aucun droit d'aucune sorte, ni pour la personne titulaire de la carte ni pour des tiers). Le montant du cashback supplémentaire ne pourra pas non plus, par exemple, être crédité sur une autre relation de la personne titulaire de la carte. Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent également au crédit de CHF 50 suite à la première transaction.

Cornèrcard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les dispositions des présentes conditions et/ou de la promotion en général et de mettre fin définitivement à la promotion sans en indiquer les raisons. Toute modification/cessation de la promotion sera, dans la mesure du possible, communiquée de manière appropriée à la personne titulaire de la carte.

La participation à cette promotion relève de la responsabilité de la personne titulaire de la carte. Cornèrcard décline toute responsabilité en cas de dommages, directs ou indirects, pouvant être subis par la personne titulaire de la carte à la suite de sa participation à la promotion.

Cornèrcard n'est pas responsable de l'exactitude absolue des informations, annonces, descriptions, etc., liées à la promotion. Cela concerne notamment les informations fournies par le biais de liens («informations liées»). En cas de doute, la ou le titulaire de la carte est invité à contacter Cornèrcard pour obtenir de plus amples informations.

S'agissant de la législation applicable et du for juridique, référence est faite à la relation contractuelle entre Cornèrcard et la personne titulaire de la carte ou aux stipulations des Conditions Générales applicables. Pour le reste, les CG du programme Cornèrcard Cashback (cornercard.ch/cashback) s'appliquent.

¹ S'applique uniquement aux cartes avec paquet de prestations complet (sont donc exclues les cartes sans option de crédit et les cartes prépayées proposées par Cornèrcard comme alternative à celle demandée, etc.). La présente promotion n'est valable qu'à condition que la carte de crédit Classic Visa/Mastercard soit effectivement émise. L'émission de celle-ci nécessite notamment un examen de la solvabilité de la personne demandeuse conformément aux dispositions légales en vigueur (en particulier la loi fédérale sur le crédit à la consommation, LCC). Cornèr Banque SA peut également refuser d'ouvrir la relation de carte sans en indiquer les motifs. Dans ce cas également, il n'existe aucun droit pour la personne demandant la carte.